



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-LEGIER - LA CHIESAZ

PREAVIS N°03/2019

Rapport de la commission ad hoc concernant les coûts d'investissements pour le remplacement du télésiège de la Châ sur le domaine skiable des Pléiades

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Les deux délégations des commissions ad hoc de St-Légier et de Blonay se sont réunies le 20 février 2019 à 19h30 à la Grande salle de St-Légier – La Chiesaz, salle " Les Mossettes ".

La commission de St-Légier s'est constituée comme suit :

		Présences
Présidente	Monica Simonet	✓
Rapporteuse	Rita Regamey	✓
Membres	Arnaud Janin	✓
	Mathieu Balsiger	✓
	Julien Carrel	✓
	Eric Berthoud	✓
	Vanda Brauner Stern	✓

Membre COFIN

Alain Vionnet, président

Composition de la commission ad hoc de Blonay :

Président : Albert-Edouard Fahrni, Lory Balsiger rapporteuse. Membres : Yves François, Claude Bovey, Carole Roulet, Adeline Cardinaux, Romain Bellotti.

Membre COFIN Blonay : Jean-Pierre Steiner.

Les municipaux délégués de St-Légier sont MM. Dominique Epp et Gérald Gygli, et pour Blonay MM. Dominique Martin, syndic, Christophe Schneiter et Jean-Luc Chabloz. Ils sont accompagnés de MM. Grégoire Monnard, ing. civil, mandataire, Jean-Daniel Karlen, Directeur opérationnel de la Coopérative des Pléiades, Mme Emilie Jaccard, collaboratrice Pacte3F et M. Sébastien Dumusque, Président de la Coopérative des Pléiades.

Déroulement séance

Les personnes précitées ont assisté à la première partie de la séance. Nous les remercions pour la qualité de leurs explications et leur disponibilité.

Un échange questions-réponses et une discussion ont permis aux deux commissions de cerner le préavis, sous tous ses aspects. Les commissions ad hoc de Blonay et de St-Légier ont ensuite délibéré séparément.

Chacune des commissions a rédigé son rapport. Les questions et réponses concernant plus précisément la commission des finances dont deux représentants étaient présents et ont posé des questions seront rapportées dans le rapport sur ce préavis de ladite commission.



Crédit d'étude

Les législatifs de nos deux communes ont accordé en octobre 2017 un crédit d'étude de CHF 181'000.- à nos municipalités, à se partager entre les communes, afin d'étudier la faisabilité de diverses options en vue du remplacement du télésiège de La Châ, sur le domaine skiable des Pléiades.

Le maintien du télésiège est conditionné à son remplacement. L'autorisation d'exploiter a été prolongée jusqu'au mois d'avril 2019.

Planning de travaux, calendrier d'exécution

Début mai 2019, Mise en exploitation : décembre 2019

Résultats mise à l'enquête

Une information sur les résultats de la mise à l'enquête effectuée du 8 janvier au 8 février 2019 nous est transmise. Il y a deux oppositions.

- du parti Les Verts : opposition orientée évolution du climat et protection de l'environnement.
- de Pro-Natura : orientée surtout sur la protection des narcisses. La Municipalité précise à ce sujet que le projet du télésiège reste sur la ligne de l'existant, de telle sorte que les travaux seront concentrés sur le tracé actuel.

Il n'y a aucune opposition des propriétaires privés.

Climat et enneigement

Avant de s'intéresser au préavis dans ses détails, une discussion et un débat s'engagent d'entrée de séance sur les points du climat et de l'enneigement des stations en basse altitude ces prochaines années. La municipalité est consciente de cette problématique. Quand bien même, il ne faut pas comparer avec les grandes stations de ski. On skie avec peu de neige sur les pâturages des Pléiades, 20 cm suffisent.

D'autres avis sont exprimés, estimant que des études récentes sur l'origine des changements climatiques sont venues contredire les théories tenues jusque-là. M. Monnard complète les propos en relevant que l'EPFL a récemment soutenu l'idée qu'un monde qui se réchauffe va entraîner paradoxalement des hivers plus froids, plus extrêmes et avec plus de neige. La station des Pléiades ne peut être considérée comme n'importe quelle autre grande station de ski, mais plutôt comme une structure mise à disposition pour les habitants, et plus particulièrement les jeunes de la région.

Plusieurs commissaires ne souhaitent pas aborder ce sujet estimant qu'il est trop aléatoire.

M. Dumusque souligne que les dernières années ont été les meilleures, en termes de chiffres, pour le domaine skiable des Pléiades, malgré les conditions d'enneigement pas toujours idéales.

Fréquentation des installations et développement touristique

Mme Jaccard commente le volet touristique aux deux commissions, étude menée par le bureau Pacte3F. (pages 5 à 9 du préavis). À long terme il s'agira de diversifier l'offre avec un concept "4 saisons" et de s'appuyer sur le succès du court terme en apportant un développement diversifié sur 4 saisons. Il faudra anticiper et planifier des animations pour séduire à l'année une clientèle orientée famille, event et durabilité.

Le domaine skiable des Pléiades a l'avantage d'être accessible en train par les enfants et les familles qui veulent s'initier et se perfectionner aux joies de la glisse en hiver. C'est un site idyllique, une station de proximité à notre disposition, au grand potentiel évolutif à développer sur le long terme.

A la question d'une conseillère communale concernant le point contraintes légales (tableau haut p. 5), le préavis se référait principalement à la protection des narcisses ainsi qu'aux difficultés pouvant intervenir du fait que beaucoup de propriétaires privés sont concernées par le domaine skiable (éventuelles oppositions, etc.). Il est d'ailleurs mentionné à ce sujet que le projet "trottin'herbe" a été abandonné, parce qu'il n'a pas été accepté par les propriétaires des terrains concernés.



Parmi les partenaires des installations, l'ESSP (école suisse de ski et de snowboard Les Pléiades), donne des cours en collaboration avec les écoles du district. Le nombre d'élèves (respectivement de cours donnés) est de 1737, ce qui place le site des Pléiades au 3^{ème} rang dans le canton en 2018, pour le nombre de leçons données, après Villars et Leysin.

De nombreux clubs et associations régionales y organisent leurs concours et nous avons la chance que de prestigieux sportifs connus sur le plan national et au-delà de nos frontières donnent leur nom à des événements (Erika Hess Open).

Décision à court terme et éléments techniques

A court terme, maintenir le télésiège de La Châ valorise l'existant et la cohérence nécessaire de l'ensemble, avec ses cinq pistes adaptées aux sportifs de tous les niveaux.

M. Dumusque insiste sur l'importance majeure du télésiège de La Châ pour le domaine skiable des Pléiades. En effet, seule cette piste a un dénivelé adapté aux skieurs de bon niveau. Sa pérennisation constitue un atout indispensable à l'attractivité globale du site des Pléiades en hiver.

Son accessibilité est assurée par le télésiège des Motalles construit en 2005, dont la prolongation de la concession sera possible après 20 ans d'exploitation.

Deux télésièges rectilignes sont prévus sur le tracé identique existant. Le départ est remonté de 270 mètres, afin de remédier à la problématique du faible enneigement en bas de la piste. En termes de niveau cependant, ce rehaussement correspond à 80 mètres.

Le deuxième télésiège sera prolongé de 200 mètres vers le sommet de Bondenoces, permettant l'accès évident à l'ensemble du domaine : Il donne la possibilité d'un retour rapide aux points d'arrivée et de départ que sont la gare MVR des Pléiades et le parking des Motalles. Cette station intermédiaire entre les 2 parties du télésiège, à la hauteur du restaurant de La Châ, est jugée intéressante et nécessaire.

Le nouveau télésiège de La Châ facilitera l'utilisation pour les enfants et skieurs moyens avec le remplacement des perches actuelles par des pinces fixes avec enrouleur, améliorant la sécurité et le confort. Débit prévu : 600 personnes à l'heure, ce qui est un débit jugé opportun.

Le système avec enrouleur est plus doux, plus sécurisant que des archets qui nécessiteraient d'élargir la piste de montée = des coûts supplémentaires, sans augmentation de débit.

- À la question pourquoi ne pas refaire une ligne au tracé identique à celle qui existe, sans coupure ? M. Monnard répond qu'actuellement la ligne unique frôle le restaurant sans s'y arrêter, avec un angle assez inconfortable. La liaison sera améliorée avec 2 lignes et l'arrêt facilité entre les 2 lignes. La qualité nouvelle (son confort) devrait permettre d'augmenter la fréquentation des pistes et du restaurant.

- À la question d'un refus du préavis et de la possibilité de réaliser la partie 2 du télésiège uniquement, il est répondu que le télésiège 2 sert principalement à la liaison et pour le restaurant de La Châ, il y a bien des risques qu'il ferme.

- À la question de renoncer à la rénovation du télésiège de La Châ, parce que les arguments du scénario 2 (p.8 du préavis) ne sont pas suffisamment étayés par des données concrètes, il est répondu qu'une perte de l'attractivité du site d'hiver demanderait de promouvoir un tourisme auprès d'une clientèle plus vaste, face à une concurrence forte. Cela induirait des efforts importants de coordination et d'animations tout au long de l'année, pour une plus-value et une rentabilité moindre.

Utilisation "4 saisons"

Le VTT n'est pas retenu comme alternative saison, la concurrence et le développement sur d'autres sites étant trop importants. Cependant, possibilité d'accrocher un VTT à une sellette (pas budgété). L'installation est potentiellement évolutive.

Plusieurs conseillers interviennent pour souligner l'importance de la mobilité douce, à l'exemple des sentiers raquettes qui rencontrent de plus en plus de succès et doivent être développés. Le sentier raquettes des Pléiades devrait passer par la buvette de La Châ en évitant des traversées de pistes. À intégrer également sur l'application SwissMobile.



"Enjoy Pléiades"

Il est relevé aussi l'importance de se coordonner avec l'étude "Enjoy Pléiades" qui, selon l'information de la municipalité, fera l'objet d'un préavis ultérieur. Pas de lien direct selon M. Epp avec le TK de La Châ.

Transport de personnes à mobilité réduite

Les téléskis sont accessibles aux personnes à mobilité réduite capables d'utiliser un télésiège de manière autonome. Une sellette permettant éventuellement la charge d'un enfant et d'un conducteur, d'un télébob ou ski-bob est en option. (non compris dans les montants p.19 préavis).

Choix du fournisseur Garaventa

Un appel d'offre sur invitation surprend. Difficile de faire autrement. Le marché est trop petit. Il y a peu de fournisseurs et d'intéressés. La maison Garaventa à Goldau a une gamme de performances de qualité avec des techniques simples et durables, d'entretien particulièrement facile et de pièces de rechange disponibles pour des décennies.

Durée d'exploitation

Concession de 20 ans, renouvelable. Rénovation chaque année, payée par l'exploitant.

Coûts d'exploitation, fonctionnement Coopérative des Pléiades

Pas d'augmentation de charges du fait de la simplification de l'exploitation et de la prolongation d'utilisation hivernale. La durée de vie d'une installation de ce type est supérieure à sa durée d'amortissement.

8 des 10 communes de la Riviera subventionnent les coûts d'exploitation selon une clé de répartition qui tient compte des distances d'éloignement des Pléiades.

Financement du canton. CIEHL et synergie avec l'Espace Régional des Pléiades (ERP)

À la question concernant d'autres sources de financement possibles recherchées par nos deux municipalités le syndic de Blonay, M. Martin, précise qu'un soutien financier du canton n'entre pas en question pour les remontées mécaniques, cela notamment pour les stations situées à une altitude inférieure à 1'400 mètres, au vu des conditions climatiques et de la forte concurrence entre les nombreuses stations dans notre canton.

Monsieur Martin donne également des informations concernant le préavis favorable du conseil d'administration de la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman, la CIEHL, qui reconnaît l'intérêt public régional du télésiège de La Châ, ayant investi déjà pour l'ERP. En effet, il serait préjudiciable et incohérent de ne pas investir ensuite pour le télésiège de La Châ.

Les dix conseils communaux auront à se prononcer sur le soutien financier qui sera proposé par la CIEHL sur la base d'un préavis, si acceptation de nos deux communes. Le montant pourrait être de l'ordre de 250'000 à 300'000.- francs.

Magic Pass, Pass Famille

28% d'augmentation de la fréquentation du site des Pléiades avec le Magic Pass. Le Magic Pass et le Pass Famille favorisent les transports en commun, avec également une clientèle de passage.

Ces outils de promotion sont des éléments très positifs aussi pour la renommée des Pléiades tant pour la saison hivernale que la saison estivale.



Séance commission ad hoc St-Légier

Les membres de la commission ad hoc de St-Légier ont souligné leur attachement au site des Pléiades, de par sa beauté, sa vue, sa situation géographique et son offre touristique diversifiée, mais proposeront aussi un vœu.

Il y a beaucoup d'atouts et de potentiels de développements et d'alternatives possibles et les réflexions pour faire avancer la mobilité douce doivent être menées de pair avec un remplacement du téléski.

Vœu

Les membres de la commission ad hoc sont d'avis de demander à la municipalité qu'un suivi et une attention soutenue soient portés au point 3.2.2. du préavis, intitulé : "Vision de développement comme station familiale de proximité de la région quelle que soit la saison".

Un rapport de minorité sera déposé.

Conclusions

Par 5 voix favorables, 1 non, et 1 abstention, la commission ad hoc recommande au conseil communal d'accepter les conclusions du préavis 03/2019, soit de :

- autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- octroyer à la municipalité à cet effet un crédit de CHF 967'500.- ;
- autoriser la municipalité à encaisser l'éventuelle subvention / participation régionale ;
- autoriser la municipalité à avoir recours à l'emprunt si nécessaire ;
- amortir cette dépense sur une période maximum de 30 ans.

Pour la commission ad hoc

La présidente

Monica Simonet

rapport

Rita Regamey